



Projet social Crèche « Les Tourtereaux »



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS
Tél. 03 81 96 26 21

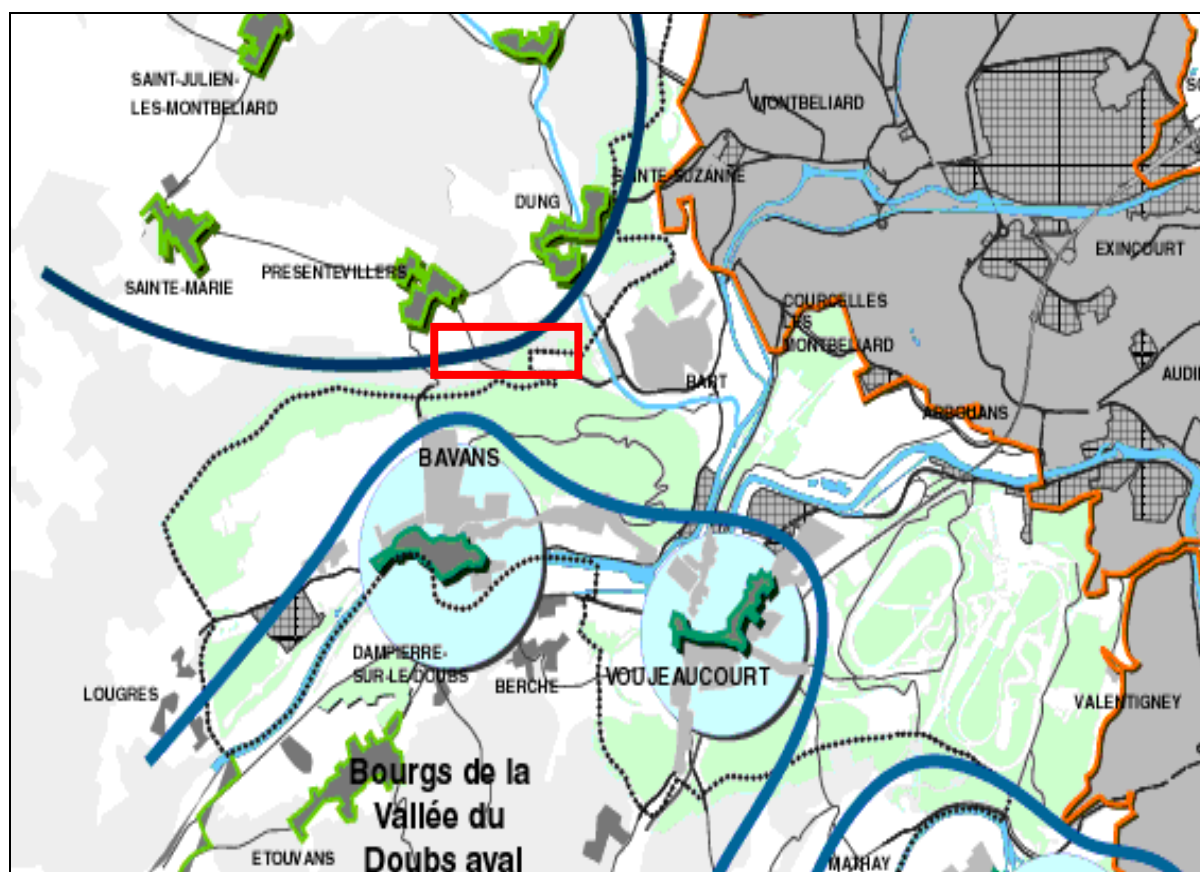
E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

1) Histoire et situation géographique :

Le Pays de Montbéliard Agglomération compte environ 172 000 habitants répartis sur un ensemble de 72 communes. La démographie et l'urbanisation ont connu une croissance remarquable pendant les années 60 et 70 du fait de son développement industriel. Elles se sont traduites par l'accueil d'une population importante venue de la France entière et de pays étrangers et par la construction de grands quartiers d'habitat social.

La spécialisation de l'économie locale a fragilisé le pays de Montbéliard et l'a rendu tributaire des évolutions de l'industrie automobile. Depuis les années 80, l'agglomération voit son appareil industriel se restructurer. Si la modernisation des entreprises a préservé leur compétitivité, elle s'est tout d'abord traduite notamment par une perte d'emploi importante entraînant l'augmentation du chômage. En mars 2019 les statistiques démontrent que le pays de Montbéliard compte environ 9% de demandeurs d'emploi alors qu'en Franche-Comté le taux est de 8%, et de 8.4% en France métropolitaine.

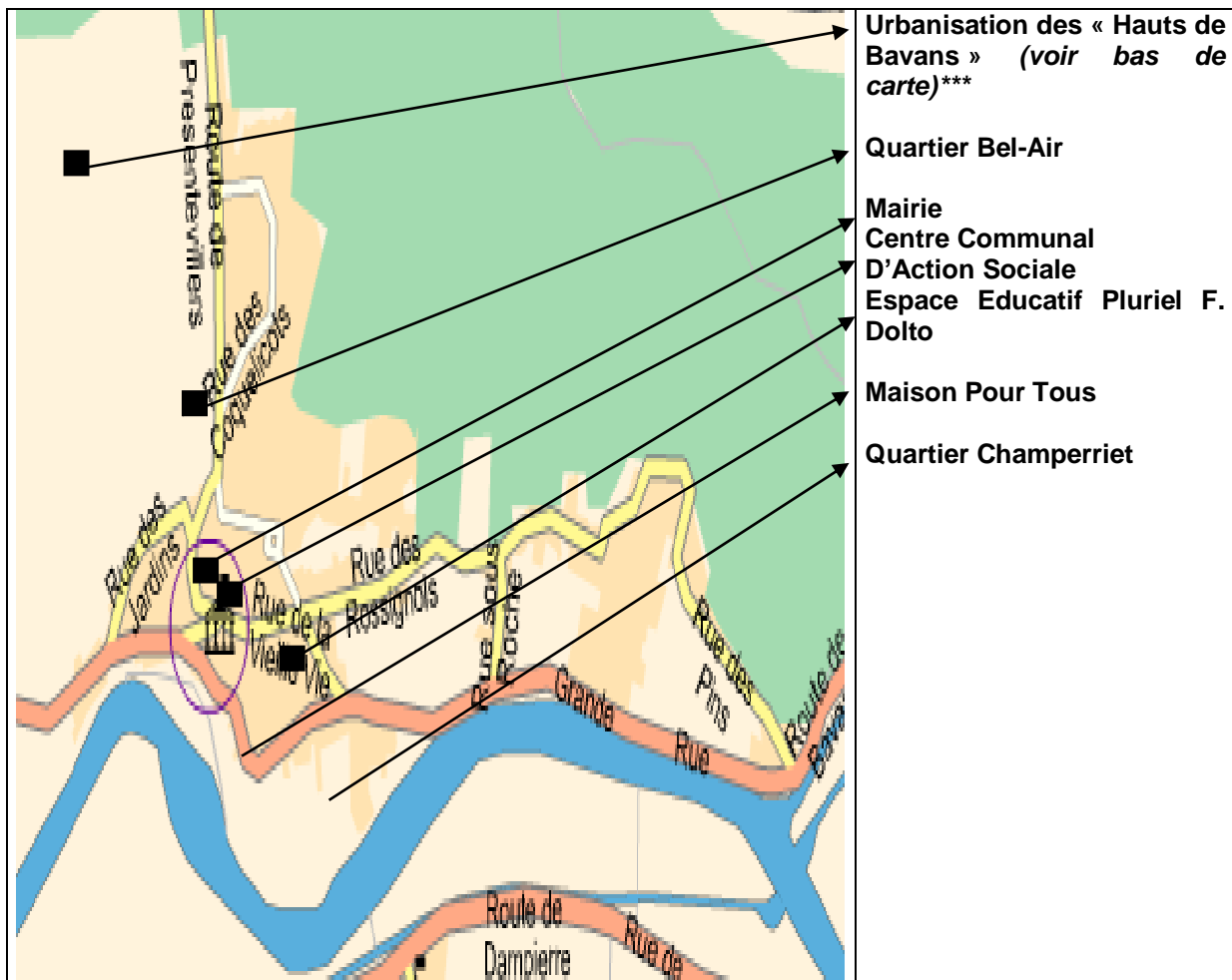
La commune de Bavans compte en février 2018, 3 628 habitants pour 9 km². Cette petite ville au fort caractère rural est située à l'extrémité sud ouest du PMA (Pays de Montbéliard Agglomération).



Situation de la Ville de Bavans dans le Pays de Montbéliard

La démographie du village évolue par la venue de ménages ouvriers ce qui l'a poussé à faire face à des problèmes relevant beaucoup plus de l'intégration urbaine que du développement rural.

Les enfants et les jeunes : Les moins de 20 ans représentent 30% de la population communale. Les 3-16 ans sont fortement représentés.



Quartiers et services dans la Commune

***La ZAC des Hauts de Bavans s'étend sur 23 hectares.

2) L'offre de services disponible :

• En matière de santé :

Bavans dispose d'une bonne couverture en équipement de santé. Le centre Bourg, à proximité du quartier, regroupe en effet médecin, dentiste, infirmier, pharmacie et offre donc une bonne couverture à l'ensemble de la population. Le quartier Champerriet accueille le Centre Médico-Social (CMS), hébergeant la permanence de l'Assistante Sociale de secteur (deux demi-journées par semaine), l'infirmière de PMI une demi-journée par semaine ainsi que le médecin de PMI.

• En matière de services et équipement publics :

Sont implantés, une petite surface commerciale, les équipements sportifs de la commune (stade, gymnase couvert), la salle polyvalente, la Maison Pour Tous et un espace d'accueil dédié aux familles. Une crèche / halte-garderie est implantée au centre du bourg, où sont accueillis l'ensemble des enfants de la commune.

• En matière d'actions sociales et de loisirs :

On retrouve dans le quartier les acteurs institutionnels et associatifs suivants :

La **CAF** par le biais de permanence à la Maison Pour Tous

Le service PMI au cœur du quartier (**Conseil Général**)

Deux éducateurs de prévention (**ADDSEA**)

Maison Pour Tous qui a en charge avec ses partenaires l'ensemble des actions de loisirs (artistiques, sportives et culturelles) en direction des 3-16 ans et des familles.

Correspondant Emploi Formation de la **Mission Locale**, en permanence deux demi-journées par semaine à la Maison Pour Tous.

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (au RDC du bâtiment Mairie)

Le centre de loisir communal, accueille les enfants de 3 à 14 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Les équipements scolaires : Retour sur une démarche de restructuration scolaire visant la lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination : En 1995, la commune a enclenché une restructuration de sa carte scolaire qui concerne les écoles primaires.

Disposant à l'époque de 4 groupes primaires : un au centre-ville, un à Bel Air, un à Champerriet et un au Lorday accueillant chacun les enfants des 4 quartiers, la commune a recentré ses effectifs sur l'école la plus adaptée et la plus vaste, l'école Bel Air ou école Claire Radreau.

Soucieuse de favoriser dès que possible les liens entre enfants d'origines différentes et d'enrayer les phénomènes d'exclusion que l'on constatait à l'époque sur Champerriet (90 % d'enfants d'origine étrangère), la commune a proposé une répartition des élèves par cycle et non pas par quartier.

Ainsi, les élèves sont regroupés sur l'école primaire du quartier Bel Air.

En 2003, la commune a poursuivi cette politique volontariste en réalisant une école maternelle centrale rassemblant les effectifs des écoles maternelles situées à Bel Air et à Champerriet. L'ouverture en 2004 a permis d'accueillir jusqu'à 140 élèves de 3 à 6 ans répartis en 4 classes.

3) Dispositifs présents à Bavans :

Il est important de souligner que Bavans ne jouit pas de l'ANRU...La place du quartier « Champerriet » dans une géographie prioritaire n'est plus d'actualité, alors que ce dernier présente encore de graves difficultés. Avec le CIUCS, la commune est concernée par la Gestion Urbaine Sociale de Proximité.

La restructuration de la carte scolaire s'est accompagnée de la mise en œuvre de diverses actions d'animation en lien avec les écoles, qui se sont traduites dès 2000 par la mise en place d'un Contrat Educatif Local et d'un Contrat Temps Libre relayé en 2007 par le Contrat Enfance Jeunesse.

En octobre 2006, le Programme de Réussite Educative arrive à Bavans. Ce dernier a peiné à trouver sa place au regard des techniciens de proximité. Les objectifs individuels de ce dispositif, complémentaire à la prise en charge collective le plus régulièrement proposée par nos partenaires, ne leur semblait pas garantir un anonymat optimal du bénéficiaire lors de la mise en place des premiers parcours éducatifs.

Finalement, à ce jour, bien après la signature d'une charte de confidentialité, le PRE est un outil compris, intégré et sollicité de manière régulière par la plupart des partenaires de l'éducation et de l'accompagnement à la parentalité.

4) Organisation et personnel :

a) Type de service, organisation :

Le multi – accueil « Les Tourtereaux » propose deux modes d'accueil :

Un accueil permanent (crèche) :

La crèche fonctionne sur la base de la mensualisation. La mensualisation est un contrat passé entre la famille de l'enfant et la structure. Ce contrat définit les temps de présence de l'enfant et lui garantit la réservation régulière de sa place pour l'année en cours, aux jours et heures spécifiés.

Un accueil occasionnel (Accueil irrégulier / halte –garderie) :

Les parents peuvent réserver des temps d'accueil, de façon irrégulière. Dans le cadre de ce fonctionnement les réservations se font dans la limite des places disponibles. Les familles inscrivent leur enfant pour chaque séance.

Modalités d'accueil :

Les familles doivent fournir les documents suivants :

- Carnet de santé
- Numéro allocataire CAF.
- Photocopie du dernier avis d'imposition pour les non affiliés CAF.
- Coordonnées des parents ainsi que des personnes susceptibles d'être jointes ou de venir chercher l'enfant.
- Coordonnées du médecin traitant.
- Certificat d'aptitude à vivre en collectivité pour les enfants de moins de 4 mois.

b) Moyens humains, matériels et financiers :

Le multi – accueil est sous la gestion de Madame le Maire de BAVANS. L'équipe est sous l'autorité du directeur et de son adjointe qui assure la continuité de la direction en cas d'absence du responsable.

Personnel :

Onze personnes encadrent les enfants :

Un directeur (infirmier).

Une directrice – adjointe (éducatrice de jeunes enfants.).

Trois auxiliaires de puériculture.

Deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Quatre accompagnatrices de jeunes enfants. (CAP petite enfance).

L'équipe fonctionne sur la base d'un roulement réparti en plusieurs horaires. Ces plannings sont hebdomadaires et réguliers d'un mois sur l'autre.

Des temps de réunions sont organisés régulièrement afin de permettre à l'équipe de faire le point régulièrement sur sa pratique et sur les difficultés rencontrées.

Les charges et attributions de chacun sont définies par les fiches de postes, à consulter dans la partie qui leur est consacrée.

Matériel :

Les locaux ont été réalisés de manière à garantir la sécurité et le confort des enfants. Une réflexion conséquente quant à l'aménagement et au respect des normes a été effectuée avant la construction de l'établissement et suite à la restructuration qui s'est achevée courant 2010. Au cours de l'élaboration de ce projet un constant souci de privilégier l'ergonomie a été favorisé aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

La question de l'esthétique a fait l'objet d'une attention particulière, en confiant la décoration à des artisans, de manière à donner à la structure son aspect ludique.

Pour se fournir en matériel (jouets, équipements, produits...), la structure dispose d'un budget municipal lui permettant d'effectuer toutes les dépenses nécessaires. Les fournitures acquises au multi accueil, se font auprès de fournisseurs homologués.

Moyens financiers :

Le budget de la structure est financé à hauteur de 60 % par la Caisse d'Allocations Familiales. Les 40 % restant sont en partie couverts par les participations familiales. Le reste est à la charge de la municipalité. Le budget est voté une fois par an au conseil municipal.

Disposition des locaux après restructuration (2011) :



01 83 86 15 15 01 83 86 42 77 19 rue de la République 39 17000 METZVILLERS	ATeliers d'ARChitectuRe PHILIPPE ACHARD 19 rue de la République 39 17000 METZVILLERS

c) Fondements et valeurs dans notre pratique :

Le multi – accueil « Les Tourtereaux » est un service public. Il accueille des enfants de toutes origines ethniques, culturelles et socio-professionnelles sans distinction, en ayant pour objectif d'offrir à chaque enfant la garantie de soins et d'une éducation de qualité. Il est ouvert aux enfants handicapés dans la mesure de nos capacités à proposer un accueil de qualité à ceux-ci.

Notre pratique professionnelle s'inscrit sur la base de certaines valeurs :

LE RESPECT : Il est fondamental dans notre pratique au sens où il permet d'accorder à chacun la considération qui lui est due. Le respect, c'est reconnaître l'autre, en tant que sujet. Il permet d'offrir à tous l'attention nécessaire à une bonne communication. Il engage à ne pas porter de jugements, à ne pas tenir des propos déplacés sur les enfants comme sur les familles. Il implique le secret professionnel et oblige à un devoir de réserve concernant les informations qui nous sont transmises ou les observations qui peuvent être faites par les membres de l'équipe.

L'ECOUTE : C'est être attentif aux messages qui nous sont transmis, qu'ils soient verbaux ou non, dans le souci de répondre au mieux à la satisfaction des besoins. C'est aussi être disponible pour les enfants comme pour les parents. C'est tenter de comprendre les difficultés qui nous sont exprimées. Cette écoute se base sur l'empathie.

DES OBJECTIFS PROFESSIONNELS : Notre pratique s'appuie sur des objectifs définis par les projets pédagogiques et éducatifs.

Favoriser l'épanouissement des enfants aux premiers moments de la construction de la personnalité.

Assurer aux parents qui exercent une activité professionnelle, qui suivent une formation ou qui sont à la recherche d'un emploi, un accès diversifié à des modes d'accueil de qualité.

Assurer :

- Une liberté d'accès et un libre choix des familles.
- Une meilleure adaptation aux besoins des familles tout en respectant les besoins de l'enfant.
- Une reconnaissance de la place des parents en articulation avec le rôle des professionnels.
- L'ouverture à toutes les familles et à tous les enfants y compris aux enfants handicapés.
- Le développement des compétences et qualifications du personnel pour une qualité de tous les types d'accueil.
- Une qualité d'accueil garantie par une équipe pluridisciplinaire composée de personnels qualifiés.
- Le développement de passerelles avec les autres structures d'accueil petite enfance de BAVANS : Ecole maternelle, PMI, Ludothèque.

d) Droits des usagers :

- La charte : La mairie de BAVANS est signataire de la charte des établissements d'accueil de la petite enfance du pays de Montbéliard. Cette charte expose en dix articles les objectifs auxquels la structure souhaite se conformer et permet de détailler les droits des usagers en termes d'exigence et de qualité d'accueil. Cette charte est exposée dans le hall d'accueil de l'établissement.

- Le règlement de fonctionnement : Il régit les rapports entre les familles, les enfants et la structure. Il définit les droits et les devoirs de chacun. (Cf. règlement intérieur).

- L'encadrement législatif :

- Contrat enfance : Circulaire CNAF du 9 Février 1988 : il engage un partenariat avec les communes dans le but de favoriser les créations et le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.
- Convention internationale des droits de l'enfant : J. O. du 12/10/1990.
- Décret n° 2000-762 du 1^{er} Août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

- Le code de la santé publique, art L.180, L.181, et L.182 précise qui sont les instances décisionnelles en matière d'ouverture d'un établissement.

e) Représentation des familles :

- Le conseil de crèche : Il se réunit une fois par trimestre. Il rassemble les représentants des familles, de la mairie et de l'équipe du multi – accueil. Les familles sont choisies sur la base du volontariat. Il est ouvert à tous les parents. Au sein de ce conseil, sont débattues toutes les questions tournant autour de la vie de l'établissement. Les prises de parole sont libres et les compte – rendus des délibérations sont affichés dans le hall d'entrée du multi – accueil après chaque réunion de conseil, permettant à chacun de les consulter.

- Des temps d'échanges quotidiens : Chaque fois qu'un enfant est déposé par ses parents dans la structure, un temps d'échange est prévu afin de favoriser la communication et les transmissions entre la structure et la famille. C'est un temps où elles peuvent exprimer leurs questions ou leurs demandes. Il en est de même au moment du départ des enfants.

- Des rendez-vous individualisés : Sur simple demande un rendez-vous peut être pris avec le directeur de la structure qui accueille les familles dans le bureau.

Conclusion :

BAVANS évolue, le village est devenu une ville et la construction de nouveaux quartiers accroît cette tendance. Actuellement la crèche fonctionne à plein et l'agrandissement de BAVANS s'est accompagné d'une extension des capacités de la crèche pour faire face aux besoins des familles.